

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2023

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 13**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15**

**Date de la convocation : 12 janvier 2023**

L'an Deux Mil vingt-trois,

Et le dix-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents : Francis NOUHANT – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Sandrine BOUNAB – Stéphane PITAVY – Maryse MONTASTIER – Franck PAJOT – André AUROUX – Sabine LEVASSEUR – Martine GACON – Catherine BILLAUD – Paméla ETIENNE – Loïc MORDAN**

**Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Francis NOUHANT – Yannick COITE à Stéphane PITAVY**

**Secrétaire de séance : Maryse MONTASTIER**

---

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Subvention ASCQ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2 – ENCAISSEMENT DU CHEQUE GROUPAMA SINISTRE SUR BORNE INCENDIE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'encaisser le chèque de la compagnie d'assurance GROUPAMA de 5 524,57 € qui correspond au remboursement du sinistre sur une borne incendie située au bord de la RD745.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

**D'ENCAISSER** le chèque de 5 524,57 € de GROUPAMA qui correspond au remboursement du sinistre sur une borne incendie située au bord de la RD745.

**3 – AVENANT AU MARCHE AVEC L'APAVE POUR L'ENSEMBLE COMMERCIAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, APAVE réalise l'ensemble de ses prestations à travers deux nouvelles entités filiales détenues à 100% par APAVE SA : AICF et AEF.

A compter de cette même date, les contrats A534443045 et A534443014 relatifs au marché de la construction d'un local commercial et d'une halle sont automatiquement transférés à la nouvelle entité AICF.

Il y a donc lieu de signer un avenant pour chaque contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** les deux avenants de cession de l'APAVE à l'AICF et autorise Monsieur le Maire à les signer.

#### **4 – PROPOSITION DES COUPES DE L'EXERCICE 2023 EN FORET COMMUNAL DE COURSAGE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur DUMESTRE Christian, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après,
- DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,
- PRÉCISE** pour les coupes inscrites, leur mode de commercialisation,

#### **ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Nature de la coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire <sup>2</sup>	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à Gré - contrats	
10	AMEL	160	4,65	oui	Inscription	<input type="checkbox"/>			
11	AMEL	200	6,64	oui	Inscription	<input type="checkbox"/>			
12	AMEL	120	3,51	oui	Inscription	<input type="checkbox"/>			
13	AMEL	150	4,21	oui	Inscription	<input type="checkbox"/>			

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

- DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

#### **5 – ENSEMBLE COMMERCIAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux de construction de l'ensemble commercial sont en cours. Le chantier de l'entreprise Vieira (lot 1 Gros œuvre) avance bien. Le béton désactivé prévu sous la halle sera peut-être remplacé par un revêtement moins onéreux.

#### **6 – MUTUELLE COMMUNALE**

La commune de Vaux est venue présenter, accompagnée de la mutuelle retenue, le concept d'une mutuelle communale. Celle-ci bénéficie aux habitants et à ceux qui travaillent sur la commune.

Les avis du conseil municipal étant très partagés, aucune décision n'est prise ce jour.

## **7 – TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'ensemble polyvalent, l'école et la salle verte sont énergivores. Ils vont faire l'objet d'une étude thermique pour déterminer les travaux à effectuer pour réaliser des gains énergétiques. 2023 sera donc une année de réflexion et les travaux seront programmés pour 2024, en partenariat avec Montluçon Communauté et le SDE03.

## **8 – SUBVENTION ASCQ**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

**DE VERSER** une subvention de 5 000€ à l'association ASCQ au titre de l'exercice 2023.

## **9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 20H05.

La secrétaire de séance  
Maryse MONTASTIER

Le Maire,  
Francis NOUHANT